



*Paris, le 27 janvier 2017*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La France et l'Allemagne s'accordent pour renforcer leur coopération en matière d'aide aux victimes de terrorisme**

**Dans la continuité de la première Conférence internationale pour l'aide aux victimes (Civic), les gouvernements français et allemand se sont accordés pour améliorer conjointement la prise en charge et l'accompagnement des victimes de terrorisme.**

Lors d'un déplacement à Berlin le jeudi 26 janvier 2017, Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, s'est entretenue avec Lutz STROPPE, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Santé, puis avec Yasmin FAHIMI, secrétaire d'État au ministère des Affaires sociales et du travail et Gerd BILLEN, secrétaire d'État au ministère de la Justice et de la protection des consommateurs.

Les Secrétaires d'Etat ont présenté leurs dispositifs nationaux d'aide aux victimes : prise en charge de victimes dans l'urgence, aide médicale, accompagnement psychologique, prise en charge juridique et administrative, politique d'indemnisation.

L'Allemagne et la France sont convenus d'accélérer la coopération bilatérale en matière d'aide aux victimes. Les interlocuteurs allemands ont ainsi fait part de leur volonté de participer aux activités lancées par la France lors de la Conférence internationale pour l'aide aux victimes, qui s'est tenue le 9 janvier 2017 à Paris.

Cette volonté intervient un mois après l'attentat qui a durement frappé la ville de Berlin, faisant 12 victimes décédées et des dizaines de blessés. Lors de son déplacement, Juliette MÉADEL s'est recueillie sur les lieux du drame et a exprimé la solidarité de la France face à cette épreuve.

**Contact presse au cabinet de Juliette MÉADEL:**

01 42 75 56 52 – [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)